COMPTE-RENDU
Conseil municipal du 29 septembre 2023

PRESENTS : Mme Véronique BARINOTTO, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Madame Cécile FOUGERAS, Mme Catherine GUILHEM, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, Monsieur Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE, M. Serge ROUX.

REPRESENTES : Madame Floriane CLOUX représentée par Monsieur Serge ROUX

EXCUSEE : Madame Marie-Laure CHARLEUX

Monsieur Jean-Luc DUFOUR est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 16 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente cette séance du conseil municipal qui traitera de :

1- Comptes-rendus des commissions communales :

- Voirie/Travaux/Urbanisme/Cimetière,
- Vie Associative,
- Communication/Animation,
- Affaires scolaires
- Finances

2- Comptes-rendus autres instances :

- Limoges Métropole
- SIEPEA

3- Délibérations :

- Communauté Urbaine Limoges Métropole : Adoption des modalités de passage à la gestion en flux du contingent réservataire de la commune avec les bailleurs sociaux du territoire de Limoges Métropole
- Communauté Urbaine Limoges Métropole : Convention sur les déchets abandonnés
- Autorisation de consultations de plusieurs fournisseurs d'électricité
- Adhésion ATEC
- Renouvellement adhésion Logiciel Waterbear 2023
- Participation financière pour le spectacle de Noel 2023 des écoles de Saint-Gence
- Rachat par la commune du mobilier commandé par l'école maternelle
- Subvention exceptionnelle – Les ateliers du Solstice
- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- Recensement de la population 2024 – Désignation d'un coordonnateur
- Recensement de la population 2024 – Rémunération des agents recenseurs
- Création d'un grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps complet

4- Divers

COMMISSIONS COMMUNALES

I. Commission Voirie Commission Voirie Travaux Urbanisme du 23 septembre 2023

Présents : Sylvie Refanche ; Joël Laurière ; Jean Pierre Floc'h ; Serge Roux ; Lionel Guillot ; Sylvie Lavallade ; Cathy Guilhem ; Marie Claire Dupic.

A. URBANISME

Mise en œuvre de la réduction de la consommation d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)
L'application de la réduction de consommation d'ENAF prévue par la loi « climat et résilience », dont le programme est résumé dans la figure ci-dessous, va se décliner à toutes les échelle : Région Nouvelle-Aquitaine, SIEPAL de l'Agglomération de Limoges via le Document d'Orientation et d'0bjectif (D0O) du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et pour notre commune le PLU de Saint-Gence.

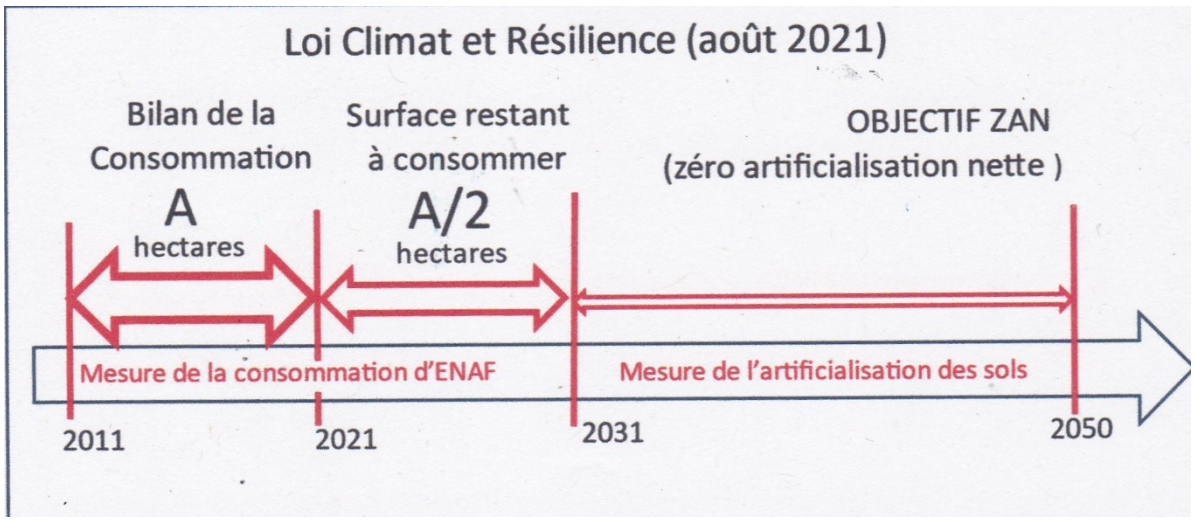

Le conseil municipal de Saint-Gence devra valider avant le 22 août 2024 son premier rapport sur l'artificialisation des sols qui couvrira les constructions d'une période de 3 ans effectuées entre le 01/01/2021 et le 01/01/2024. Pour ce qui concerne notre commune, c'est probablement le SIEPAL (chargé de surveiller notre consommation d'espace) qui précisera la méthodologie de cette comptabilité.
Un organisme national le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) a été chargé de calculer les surfaces d'ENAF consommées pour toutes les communes de France entre 2009 et 2022. Pour cela le Cerema a utilisé les fichiers de déclaration fiscales faites aux impôts, car ils sont homogènes à l'échelle de tout le territoire, constamment remis à jour et qu'ils comptabilisent les surfaces de terrain taxées selon divers barèmes : bâti, non bâti, jardin, terre, bois, etc. Les résultats sont en cours de publication et on peut dès à présent en avoir connaissance. En attendant l'adjoint chargé de l'urbanisme fait le bilan des surfaces de terrains artificialisés (de 2009 à 2022) déclarées dans le registre des permis de construire de Saint-Gence.

B. VOIRIE

Travaux réalisés

-Enduits Passage/Route du Boschaudérier, Allée des Pruniers
-Emulsion projetée secteur de Senon, route de Vauzelle, venelle de la Châtre

Travaux en cours :

-Point à Temps en régie Chemin de la Chassagne, les Monts, chemin de Maisonneuve, allée de la Châtre Boucheranne, trottoirs rue de l'Emporium.
-Réfection des voies du lotissement du Camp de César, aménagement de l'entrée du parking des écoles.

-Réfection de surfaces suite aux travaux d'effacement des réseaux et assainissement : montée du Theil, depuis la sortie du village (ruisseau de l'étang de Peury) jusqu'à la promenade de l'étang de Peury et rue du Theil depuis la sortie du village jusqu'à la route de la station de traitement.

Fauchage (2ème passe) :

En raison d'insuffisance de personnels disponibles au groupe géographique le travail est réalisé sur l'ensemble de la commune par les agents de Saint-Gence. Le débroussaillage hivernal se fera en fin d'année.

Sécurité routière:

Le radar pédagogique positionné à l'entrée du bourg à la chicane côté camp de César jusqu'à la fin septembre sera déplacé dans le secteur du Theil, début octobre

C. TRAVAUX

Assainissement des villages du Theil:

Les résultats des tests d'étanchéité du réseau d'eaux usées et les résultats des essais effectués au pénétromètre dynamique pour qualifier le bon compactage des matériaux du comblement des tranchées sont attendus prochainement ; si tous ces tests sont validés, Limoges Métropole qui donnera le feu vert pour le raccordement des riverains au réseau du Theil.

Travaux sur nos bâtiments:

> Réalisés :
-Réfection toiture des écoles (ancienne école maternelle),

> En cours :
-Toiture de la grange Dumont
-Cimetière : entretien et peinture des portails, robinet d'eau..)

D. ENERGIES

Chauffage

En raison de la réactivité de notre fournisseur lors des nombreuses livraisons hivernales et de son offre qui suit les fluctuations des cours, mais qui demeure intéressante -par rapport à la concurrence- nous prolongeons le marché en cours d'achat des pellets (granulés de sciure de bois compactée) pour la saison prochaine.

Economies d'Energie

-Poursuite des économies d'énergies notamment avec les travaux de passage de l'éclairage public en Led dans le Bourg et l'extinction de l'ensemble de la commune de 22h00 à 6h30.
-Des études sont en cours pour examiner la possibilité d'une production photovoltaïque afin de diminuer les factures d'électricité en faisant de l'autoconsommation.

II. Commission communication et animation du 11 septembre 2023

Présents : Serge Roux, Marie-Claire Dupic, Philippe Cortés, Véronique Barinotto

Excusés : Julien Demontpion, Joel Lauriere

A. Bulletins

Coup de projecteur : il est décidé de mettre en lumière la plus ancienne association de St Gence « Lous Rejauvits » afin de présenter leurs multiples activités.

Proposition faite pour un prochain bulletin pour un coup de projecteur sur notre Terra Aventura et les fans assidus de ces parcours !

Changement copieur : proposition en attente

B. Manifestations

- **Point sur les manifestations passées**

- **Parcours du cœur : 17 juin** – une quarantaine de personnes malgré la chaleur

- **Fête multisports : 24 juin** – Bonne participation des associations – réel succès de la randonnée semi-nocturne (150 marcheurs) et triomphe pour notre premier feu d'artifice (minimum 800 personnes réunies sur le stade) – A améliorer pour une prochaine fois : l'éclairage et la quantité de foodtrucks qui n'arrivaient pas à fournir – Voir comment reprogrammer une manifestation ayant comme finalité le feu d'artifice et faire appel aux commerçants locaux.

- **Animation trame nocturne : 11 juillet** – Bonne audience pour les animaux nocturnes malgré un équipement « léger » de l'association présente (écran riquiqui et pas de sono) - Concernant l'astronomie, les nuages n'ont laissé apparaitre les étoiles que très tard dans la nuit.

- **Marché gourmand: 21 juillet** – Belle fréquentation – Il manquait un producteur de fruits et légumes, et le pain n'était pas en quantité suffisante – Faire appel au boulanger local
Forum des associations : 8 septembre –Fréquentation satisfaisante mais moins de licences signées que d'habitude.

- **Rencontre nouveaux habitants : 9 septembre** – une trentaine de personnes se sont déplacées, toutes très contentes de l'initiative (visite du gymnase, du futur Pole enfance et pot convivial).

- **Manifestations à venir**

- **Journée européenne du Patrimoine : Le repaire des Monts 16 septembre** – Présentation par Mr Veyrinaud, habitant des Monts depuis 1975 et Mme BARRET pour Mémoire de Nieul et alentours – 75 Personnes sont venues écouter l'histoire d'un des plus vieux villages de St Gence – Mr Glenisson avait également laissé sa maison ouverte.

- **Réunion mi-mandat : 6 octobre** – Préparation en cours

- **« Boum » pour les 11/14 ans : 20 octobre** – Musique par DJ Julien et pizzas – Participation gratuite, les inscriptions sont en cours.

- **Octobre rose : 21 octobre** – EN COURS – Réunion prochaine non encore fixée Coordonnée par la maison de santé.
- **Les Veyracomédiens : 18 novembre** – ont annulé leur représentation, donc une manifestation de moins pour Octobre Rose

- **Veillée Conservatoire du 15 décembre** : en cours d'élaboration

C. Communication

- Panneaux mis à jour au fur et à mesure des manifestations : toujours penser à rajouter au gymnase, aux écoles
- Communication via Flash FM : abonnement se termine bientôt
- Moments conviviaux des manifs : point avec MC Dupic

D. POINT BIBLIOTHEQUE – avec Aurélie Madehors

- HEURE DU CONTE Jeunesse
- HALLOWEEN (lectures/parenthèse anglais) OK
- NOËL (lectures et peut-être film d'animation, activité)film d'animation à voir avec la BDHV
- St Valentin (lectures/Parenthèse Anglaise) OK
- ANIMAUX/OISEAUX (lectures/ mini conférence, diaporama, Laurent Desage) annulé,
- ETE (histoires au parc+ à définir) ok
- Nuits de la lecture : Thème le corps https://www.nuitsdelalecture.fr/ ok – Dans salle activité sous cantine Les ouvrages sur le corps seront orientés vers le bien-être. Ce sera le Vendredi 19 janvier, en soirée, tout public. Horaire à définir.
- Accueil avec des lectures en lien avec le corps et le bien-être, suivi d'une intervention de Madame Gaillac (prof de yoga) pour une découverte/initiation, proposition d'ouvrages sur le thème, soirée détente (plaid, tisane..)
- Une ou deux expositions. Tout public (Laurent Desage ? Autres « artistes » de la commune)
- Enquête virtuelle à emprunter à la BDHV « qui a refroidi Le Maure ? » à partir de 12 ans

Date de début : 09/04/2024 -Date de fin : 11/06/2024

- Festival AU BOUT DU CONTE. tout public ou jeunesse. OK En attente des propositions de la BDHV. Cette participation environ 500 euros (mini)

Soirée Adultes, moment d'échange autour d'un thème, par exemple « New York : » lecture, livres, quizz, blind test, moment convivial….

Expo/anim « quand j'étais petit »
Petite expo avec mobilier et accessoires lié à l'école d'autrefois, ateliers en autonomie d'écriture à l'encre et à la plume, problèmes à résoudre, dictée, jeux de billes, osselets…..
Images vidéo sur les enfants, leurs jeux, l'école ….
Projet avec des classes pour un échange intergénérationnel d'où pourrait découler un carnet de souvenir rédigé par les enfants. (+ journée des enfants comme autrefois)
On cale l'ouverture pour les journées du patrimoine 2024.
L'idée est de reconstituer un petit coin école d'autrefois avec activités autonomes (écriture, Maths, jeux d'autrefois etc.), en complément, mettre qq photos de l'école de Saint Gence et son évolution…
Réunion prévue le 26 octobre pour travailler cette exposition

Un film documentaire en partenariat avec « Les yeux vert ». : Pourquoi pas le 18 novembre devenu disponible

<u>MUSEE – Actuellement Erwan Travers est notre service civique</u>
Projets effectués :
- ajouts d'indications concernant les habits gaulois,
- installation d'une partie sur les journées gauloises,
- écrit explicatifs des films projetés,
- rotation des livres de la boîte à livre toutes les 2 semaines,
- visibilité sur Google Map (+ 9 000 vues depuis les dernières modifications),
- mise en valeur du bureau d'accueil du musée,
- mise en place d'un espace enfant au sein du musée,

Projets en cours:
- aménagement du bungalow pour la création d'une exposition sur le "Saint-Gence d'Autrefois", à l'aide des recherches faites sur les livres existant sur saint gence, de l'ancienne exposition datant de 2008 ainsi que des recherches faites aux archives départementales.
- Nouveaux flyers et affiches publicitaires (en attente de validation)

Projets en attente :
- traduction des éléments explicatifs du musée.en anglais : mais ne seront affichés qu'après validation et correction de quelqu'un de compétent en anglais : demande faite à Mme Gaillac de jeter un œil attentif aux traductions « Google »

Nouveaux projets proposés :
- Achat de vitrines basses, pour disposer en dessous des pancartes murales au niveau du bureau. Investissement mobilier afin d'exposer d'autres objets stockés, visiblement en très bon état et de ce fait susceptible d'être exposés.

III. Commission Affaires scolaires du 22 septembre 2023

A. Rentrée scolaire 2023-2024

La rentrée s'est bien déroulée. Avec une ouverture de classe à la maternelle, qui porte le nombre à 4 classes pour la maternelle, et donc des effectifs appréciables de moins de 20 enfants en classe. Mais également une fermeture de classe à l'élémentaire, qui sont donc au nombre de 6, avec des effectifs entre 25 et 30 enfants par classe.

La nouvelle Directrice de l'élémentaire, Mme Gouti Béatrice, a pris ses fonctions.

La mise en place des TAP le jeudi après midi s'est aussi bien déroulée. Les ateliers proposés ont l'air d'être de nouveaux biens appréciés.

B. Travaux

- Réfection des sanitaires :

La demande subvention va être faite début octobre, avec des premiers devis amenant à une somme de 60 000 euros. L'objectif étant que ces travaux soient réalisés au cours des vacances d'été 2024. Nous allons demander d'autres devis si possible, déjà d'autres entreprises contactées sans réponse.

- Réfection de la salle des enseignants de l'élémentaire :

Il y a eu une demande des enseignants de l'élémentaire pour ajouter un point d'eau avec un petit coin de rangement (cuisine) dans leur salle des professeurs. Après visite de la salle avec les services techniques, il a été décidé qu'un rafraîchissement de la salle sera fait dès que possible.

C. Budget des écoles

Un point financier a été fait avec les 2 directrices des écoles suite à leur demande. Ceci à permis de remettre tout le côté financier à plat.

Concernant le budget Noël, il est versé 500 euros à chaque école pour l'organisation de leur spectacle de Noel, et 6,50 euros par enfant pour l'achat de cadeaux de Noel.

Concernant le budget transport, la somme de 600 euros était actuellement octroyée à chaque classe pour les différentes sorties. Ce qui représente un budget global de 6000 euros pour la municipalité.

Historiquement, il était octroyé une somme de 2562 euros pour la classe de CM2 pour une dernière grosse sortie scolaire à l'école de St Gence. Cette somme a été transformée au cours des années en 366 euros par classe de l'élémentaire. Se pose alors la question du maintient de cette somme et de la non équivalence à la maternelle.

La commission propose alors d'octroyer une somme globale pour l'année à chaque classe des 2 écoles de 1000 euros (pour les transports, y compris sortie de fin d'année).

D. Divers

- Informatique :

Suite à la maintenance informatique réalisée en début d'année, il a été découvert une installation pour le Wifi insuffisante. Il a donc été demandé un devis de réfection de ce réseau, qui s'élève à 1070,40 euros. Un nouveau rendez- vous est demandé avec Memolim et Mr le Maire pour faire le point avant de valider ce devis.

Les TBI présents dans chaque classe de l'élémentaire. Le plus ancien (de 2014) commence à présenter des dysfonctionnements. Un devis a été demandé en vu de le remplacer par un écran interactif. Le devis s'élève à 3200 euros. Il existe des aides de Limoges Métropole pour le remplacement ou l'installation de matériel informatique dans les écoles, de 50 %.

La commission propose donc de commencer à remplacer le TBI défectueux, plutôt que d'avoir à tous les changer en même temps.

- Problème accès au gymnase :

Une nouvelle circulaire est parue de l'éducation nationale augmentant le nombre d'encadrant nécessaire à la maternelle pour les sorties de proximité (soit 1 pour 8 enfant). Ce qui implique que pour nos classes de la maternelle, il faudrait 3 adultes encadrant pour se rendre au gymnase, et non plus 2, sachant que les effectifs par classe sont de 17, 18, 19 et 20 enfants ! Malgré un mail fait par la Directrice pour expliquer les conditions (chemin piéton, sans traversée de route) à l'inspecteur, celui-ci ne donne pas de dérogation. Les classes se rendant très régulièrement au gymnase ne peuvent donc plus s'y rendre sans parent accompagnateur.

Un mail va être fait à l'inspecteur de circonscription par Monsieurr le Maire.

IV. Commission Finances du 25 septembre 2023

A. Point situation budgétaire au 21 septembre 2023

264 jours se sont écoulés depuis le début de l'année, soit 72 % de l'exercice.

a. Recettes de Fonctionnement

Les recettes réelles sont de 1.126.785,81€ , soit 64,45 % du budget principal

Le chapitre 70, produits des services et des ventes, s'établit à 103.858,65€, soit 42,17 % du prévisionnel.
La facturation périscolaire est à 78,50 % de son objectif, ce qui est logique / au temps écoulé.
Des montants importants restent à percevoir sur les articles 70846 (mise à disposition des agents voirie à LM) et 70876 (rbt de charges de gestion courante).

Le chapitre 73, impôts et taxes, s'élève à 609.207€, soit 59,76 % du montant budgété.
Rien n'a encore été perçu sur le FPIC et les droits de mutation.

Le chapitre 74, dotations et subventions, représente 350.783€, soit 84,19 % du BP. DSR et DNP n'ont pas encore été créditées.

Pas de remarque particulière sur les chapitres 75 et 013.

Le chapitre 77, produits exceptionnels, présente une recette non prévue de 4540,80€ qui correspond à un avoir sur facture 2022 auprès d'AB Centre.

b. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles sont de 1.193.691,38€, soit 74 % du budget principal.

Le chapitre 011, charges à caractère général, se monte à 272.738,17€ soit 61 % du prévisionnel.
Tous les postes d'énergie sont dans la logique de nos prévisions, sauf le gaz qui est au dessus (prix et pannes chaudière bois).

Le chapitre 012, charges de personnel, est de 624.246,99€ soit 74 % du BP. Conforme, cependant des congés payés (calcul en cours) sont dus à un salarié qui était en longue maladie et qui vient de démissionner, et quid de la prime « pouvoir d'achat ».
De plus, une réflexion doit être menée pour renforcer les services techniques où il manque une personne.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est réalisé à hauteur de 93 % avec la subvention SIEPEA réglée en totalité.

Dans le chapitre 011 figure l'article 6247 (transport) dans lequel nous budgétons 600€ / classe, et dans le chapitre 65 à l'article 65888 (charges diverses de gestion courante) nous prévoyons 366€ / classe de l'élémentaire pour des voyages de fin d'année.
Après avoir reçu les deux directrices, puis échangé en commission affaires scolaires, il est proposé de simplifier les choses en budgétant au seul article 6247 une somme de 1000€ / classe à compter de 2024.

Les autres chapitres n'appellent pas de remarque particulière.

c. Dépenses d'Investissement

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) sont de 24.323,12€ soit 36 % du BP. Les agrès sont commandés.

Les immobilisations en cours (chapitre 23) se montent à 83.240,10€ soit 19 % du prévisionnel. Le solde des travaux sur la grange Dumont est à venir, et les travaux sur l'éclairage public débuteront prochainement.

d. Recettes d'Investissement

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, nous avons perçu 6463,14€ du CD : solde toiture lavoir pour 1633,14€ et aménagement columbariums plus création cavurnes pour 4830€.

Le total des recettes, hors excédent de fonctionnement, est de 81.866,25€.

B. Point sur les subventions

- Fonds verts pour EP : 35 % accordés pour 25 % demandés.
- Fonds européens pour parcours 3D : demande en cours auprès du GAL, mais nous n'aurons rien du département.
- Sanitaires écoles : demande faîte.

C. Autre

Mme Gaillac, professeure des écoles, a créé un association pour dispenser des cours de yoga . Faut il lui verser une subvention ? La commission est favorable, cela s'est toujours fait lors de la création d'une association.

COMMISSIONS AUTRES INSTANCES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL PETITE ENFANCE, ENFANCE, ADOLESCENCE

Objectif => septembre 2024

Actuellement => Respect du planning annoncé !

TAP à Saint-Gence

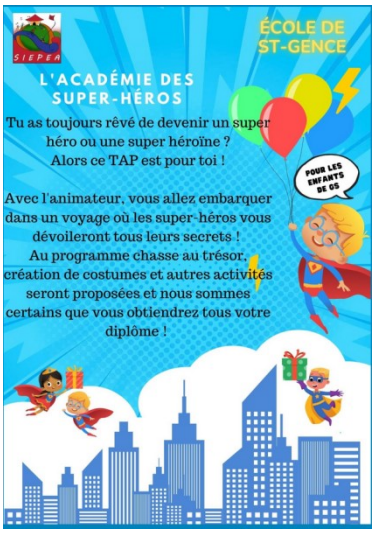
SIEPEA
ÉCOLE DE ST-GENCE
L'ACADÉMIE DES SUPER-HÉROS
Tu as toujours rêvé de devenir un super héro ou une super héroïne ?
Alors ce TAP est pour toi !
Avec l'animateur, vous allez embarquer dans un voyage où les super-héros vous dévoileront tous leurs secrets !
Au programme chasse au trésor, création de costumes et autres activités seront proposées et nous sommes certains que vous obtiendrez tous votre diplôme !
POUR LES ENFANTS DE GS

ÉCOLE DE ST-GENCE
Chantons Ensemble
POUR LES ENFANTS DE GS
Bienvenue dans le tap du chant !
Nous découvrirons et apprendrons chaque semaine des chansons d'années, de versions et de styles différents.
Nous allons aussi parcourir le monde à la découvertes d'instruments d'autres pays !
Enfin, nous parlerons des nombreux instruments qui existent et qui peuvent être utilisés.
Ça te tente ? Alors, embarquons ensemble dans l'univers de la chanson.
SIEPEA

SIEPEA
ÉCOLE DE SAINT-GENCE
Les p'tits dessinateurs
Grâce au "Pas à pas", tu vas pouvoir découvrir le dessin en t'amusant. Tu pourras découvrir des nouvelles thématiques différentes chaque jeudi : animaux, kawaii, mangas...)
POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2

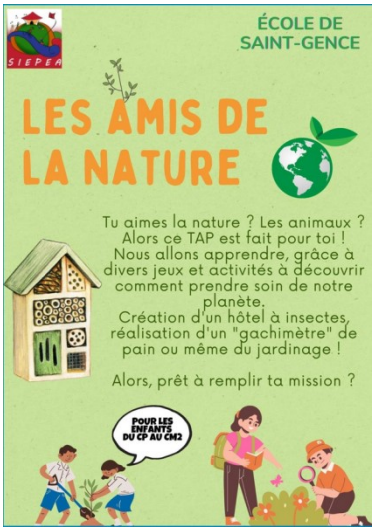
SIEPEA
ÉCOLE DE SAINT-GENCE
LES AMIS DE LA NATURE
Tu aimes la nature ? Les animaux ?
Alors ce TAP est fait pour toi !
Nous allons apprendre, grâce à divers jeux et activités à découvrir comment prendre soin de notre planète.
Création d'un hôtel à insectes, réalisation d'un "gachimètre" de pain ou même du jardinage !
Alors, prêt à remplir ta mission ?
POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2

SIEPEA
ÉCOLE DE ST-GENCE
DE FIL EN AIGUILLE
COUTURE, CROCHET, ASTUCES ET DIY, VOS ENFANTS DÉCOUVRIRONT UN NOUVEL UNIVERS.
SAVOIR RECOUDRE UN PANTALON TROUÉ, UN BOUTON, OU FABRIQUER UNE ÉCHARPE OU ENCORE UNE PETITE POCHETTE EST TOUJOURS UTILE.
CE TAP PERMETTRA A VOS ENFANTS DE LAISSER PLACE À LEUR CRÉATIVITÉ MAIS AUSSI DE DÉCOUVRIR UNE NOUVELLE ACTIVITÉ QU'ILS POURRONT ENSUITE PARTAGER AVEC VOUS.
POUR LES ENFANTS DE CP-CM2

SIEPEA
ÉCOLE DE SAINT-GENCE
Recycle et invente
Dans cet atelier, échauffez vous bien les mains car vos 10 doigts vont être en action pour imaginer des créations manuelles telles que des bijoux, châteaux ou encore des pots à crayons avec du matériel de récupération.
Les enfants pourront réfléchir en groupe pour confectionner d'autres projets au gré de leurs envies
Alors, es-tu prêt à développer ta créativité ?
POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2

SIEPEA
ÉCOLE DE SAINT-GENCE
TOUS EN RYTHME AVEC EN K'DANSE!
Tu as le rythme dans la peau ? Tu aimes danser autant que tu respires ?
Viens rejoindre ce TAP animé par l'association en K'Danse pour te déhancher et apprendre différentes danses !
POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2

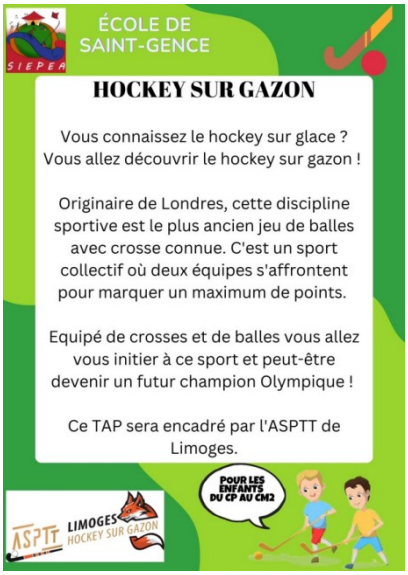
SIEPEA
ÉCOLE DE SAINT-GENCE
HOCKEY SUR GAZON
Vous connaissez le hockey sur glace ?
Vous allez découvrir le hockey sur gazon !
Originaire de Londres, cette discipline sportive est le plus ancien jeu de balles avec crosse connue. C'est un sport collectif où deux équipes s'affrontent pour marquer un maximum de points.
Equipé de crosses et de balles vous allez vous initier à ce sport et peut-être devenir un futur champion Olympique !
Ce TAP sera encadré par l'ASPTT de Limoges.
POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2
ASPTT
LIMOGES HOCKEY SUR GAZON

SIEPEA
ÉCOLE DE SAINT-GENCE
Athlétisme
Si tu te sens l'âme d'un sprinter tel Usain Bolt, d'un triple sauteur comme Teddy Tamgho ou encore un lanceur de javelot comme Jan Zelezny, alors ce TAP est fait pour toi !
Durant cette période, nous passerons en revue les différents disciplines que propose l'athlétisme !
Si tu as envie de battre un record olympique, viens essayer l'athlétisme le temps d'un TAP !
Ce TAP sera réalisé animé par Profession Sport Limousin
POUR LES ENFANTS DU CP AU CM2
PROFESSION Sport
LIMOUSIN

Accessoires de voirie et embellissement :

La voirie, conformément à l'article L111-1 du code de la voirie routiè
l'ensemble des biens du domaine public de l'Etat, des départements et
affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies
la voirie est composée de la chaussée, mais également des dépendar
voirie, autrement appelés accessoires de voirie. Plus précisément,
ouvrage peut être qualifié d'accessoire de voirie :

- en présence d'un lien matériel ou physique avec la voirie (a
au-dessus ou en dessous du domaine public routier)
- et en présence d'un lien fonctionnel avec la voirie (né
conservation et à l'exploitation de la route, ou à la sécurité des us

Concernant spécifiquement les espaces verts, il est ainsi arrêté que le
lien fonctionnel avec la voirie, c'est-à-dire ceux d'agrément ou ayan
d'embellissement, ne sont pas des accessoires de voirie.

Ainsi, dans le respect du cadre juridique :

- Limoges Métropole est compétente pour créer, aménage
les espaces verts revêtant la qualité d'accessoires de voirie.

Concernant l'aménagement de ces espaces, dans une optique de transp
communes, Limoges Métropole a établi une liste des aménagements e
envisageables. Cette liste a été dictée par des impératifs de rationalité f
préservation des ressources, et pourra évoluer en fonction des nécessit

- les communes sont compétentes pour créer, aménager e
espaces verts ne constituant pas des accessoires de voirie,

réaliser les aménagements, et procèderont ou feront procéder à leur
frais, sans recourir aux agents communautaires mis à leur disposition.
Ces changements d'affectation n'entraîneront pas de transfert de
espaces resteront la propriété de Limoges Métropole.

Dans le cas où les communes souhaitent aménager un espace ve
d'embellissement, autour de monuments aux morts et/ou un esp
fonction nourricière dans l'emprise du domaine public routier de Limog
dépourvu de tout lien fonctionnel avec la voirie, une convention
modalités du changement d'affectation des espaces du domaine pu
espaces verts, et du transfert de gestion au profit de la commune pour
cela s'avère nécessaire.

Dans tous les cas, Limoges Métropole se réserve le droit de récupérer
d'embellissement, d'ornement et/ou ayant une fonction nourricière, d
travaux de réaménagement de la voirie, notamment pour permettre le
de l'usage des modes doux. La réaffectation de ces espaces au domair
de Limoges Métropole se fera sans indemnisation pour la commune.

Territoire de vigilance (ex ZFE)

Ces territoires sont des zones où la circulation des véhicules les plu
restreinte de manière pérenne selon des modalités définies par les coll
mettent en place. Le but est de réduire les concentrations de troi
oxydes d'azote et les particules fines PM10 et PM2.5, pour améliorer la c
réduire le nombre de décès liés à cette dernière.

Sur ces territoires de vigilance, les obligations réglementaires sont b
fortes que sur les territoires soumis à ZFE. Ainsi, pour les agglomérati
les valeurs limites réglementaires de qualité de l'air de manière
collectivités territoriales choisissent librement les mesures de restrict
un périmètre couvrant 50% des habitants de l'agglomération, soit
habitants pour Limoges Métropole, doit être déterminé. Il faut do
périmètre et déterminer quelle interdiction minimale appliquer.

Pour que cette obligation soit satisfaite et sans préjuger des évolutions
à venir, le périmètre du territoire de vigilance doit couvrir la majeu
population des communes mentionnées par l'arrêté national (Boiss
Condat-sur-Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Limoges, Le Palais-sur-V
Verneuil-sur-Vienne), soit un peu plus de 93 000 personnes, et présent
de réduction de pollution atmosphérique cohérents avec les objectifs
Plan climat air énergie territorial (PCAET). Par la suite, le territoire de vi
évalué tous les trois ans afin de vérifier l'atteinte des objectifs, et

Installation de bornes de recharge électrique

Limoges Métropole a lancé dans le courant de l'été 2022 un appel à projet afin de constituer un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques sur le domaine public de la communauté urbaine. A l'issue de l'analyse des offres, un opérateur a été sélectionné pour ce déploiement : Izivia, une filiale du groupe EDF.
Le réseau proposé est constitué de 210 points de charge, avec des bornes allant d'une puissance de 22kw à 150kw. Chaque commune de Limoges Métropole sera équipée a minima d'une borne de recharge. C'est à l'opérateur que revient la charge de trouver les emplacements les plus adaptés au territoire selon différents paramètres (nombre de véhicules électriques sur la commune, estimation des besoins de charge, typologie de l'habitat, flux du territoire, proximité et facilité de raccordement au réseau...). En ce sens, Izivia a déjà identifié des sites pertinents sur chaque commune.

Pour que ce projet soit le plus réussi possible, une nécessaire concertation avec les services et les élus des communes de Limoges Métropole est prévue. Je vous informe donc par le présent mail qu'au cours des prochaines semaines, vous allez être contactés par les services d'Izivia et plus particulièrement Messieurs Joel Ngaba Lawaige et Lucas Malacarne, pour organiser une rencontre avec les élus et services communaux afin de vous présenter le projet et discuter des sites retenus.

Communes	Nombre de points de charge		
	Charge AC	Charge à destination	Cha
	22kW AC	22KW AC/24 kW DC	>1
Aureil	2		
Boisseuil		2	
Bonnac-la-Côte		2	
Chaptelat	2		
Condat-sur-Vienne	2	2	
Couzeix	4	4	
Eyjeaux	2	2	
Feytiat	2	4	
Isle	4	4	
Limoges	50	56	
Le Palais-sur-Vienne	2	4	
Panazol	4	6	
Peyrilhac			
Rilhac-Rancon	2	2	
Saint-Gence		2	

Amendes de police

A compter du 1er juillet 2024, ce sont les Maires et les présidents d'EPCI qui deviennent compétents pour l'utilisation des amendes de police. On s'oriente vers une mutualisation des produits avec LM qui les utilisera à améliorer la sécurité routière.

Limoges Métropole
Communauté urbaine

SIMULATION

	2021 1 200 000 €	2022 614 260 €	2023 1 020 433 €	Moyenne 2021/22/23	% Moyen 1 100 000 €
AUREIL	1 582 €	810 €	1 345 €	1 246 €	1 450 €
BOISSEUIL	14 415 €	7 379 €	12 258 €	11 350 €	13 213 €
BONNAC	9 668 €	4 949 €	8 222 €	7 613 €	8 863 €
CHAPTELAT	1 582 €	810 €	1 345 €	1 246 €	1 450 €
CONDAT	829 €	424 €	705 €	653 €	760 €
COUZEIX	8 413 €	4 306 €	7 154 €	6 624 €	7 712 €
EYJEAUX	552 €	283 €	470 €	435 €	506 €
FEYTIAT	10 196 €	5 219 €	8 670 €	8 028 €	9 346 €
ISLE	16 323 €	8 356 €	13 881 €	12 853 €	14 963 €
LIMOGES	1 086 391 €	556 106 €	923 824 €	855 440 €	995 859 €
LE PALAIS	2 084 €	1 067 €	1 772 €	1 641 €	1 911 €
LE VIGEN	10 296 €	5 270 €	8 755 €	8 107 €	9 438 €
PANAZOL	8 463 €	4 332 €	7 197 €	6 664 €	7 758 €
PEYRILHAC	2 712 €	1 388 €	2 306 €	2 136 €	2 486 €
RILHAC	5 851 €	2 995 €	4 976 €	4 607 €	5 364 €
SOLIGNAC	2 511 €	1 285 €	2 135 €	1 977 €	2 302 €
ST GENCE	603 €	309 €	513 €	475 €	552 €

ADOPTION DES MODALITES DE PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DU CONTINGENT RESERVATAIRE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LIMOGES METROPOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :
La loi dite «3DS » relative à la différenciation, décentralisation et déconcentration fixe au 24 novembre 2023 le délai de mise en œuvre d'une gestion en flux des contingents réservataires par les organismes de logements sociaux.

Cette disposition s'inscrit dans la continuité de la réforme des politiques d'attributions et de gestion des demandes de logements sociaux qui vise à renforcer la mixité sociale dans le parc à l'échelle des EPCI et qui a précédemment conduit à la création des Conférences intercommunales du logement (CIL), à l'adoption de Conventions intercommunales d'attributions (CIA) et de Plans partenariaux de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID).

Au titre de sa mission de coordination des politiques du logement social, et en qualité de réservataire de logements sociaux, Limoges Métropole a initié un travail partenarial avec les bailleurs et réservataires du territoire pour assurer une cohérence concernant la mise en œuvre d'une gestion en flux des contingents.

Il est rappelé que les collectivités constituent leur contingent de logements réservés en stock, identifiés à l'adresse, au grès des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs pour leurs opérations de création de logements.

Avec le passage à une gestion en flux, les logements affectés à tel ou tel contingent ne seront plus identifiés. Chaque réservataire disposera d'une part du flux de logements attribués chaque année par un bailleur sur son territoire.
Par conséquent, les droits de réservation s'expriment désormais en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce pourcentage sera actualisé chaque année sur le territoire de la commune.

Contrairement au système de gestion des réservations en stock qui fige en partie le peuplement d'une résidence, il est attendu de la gestion en flux plus de fluidité dans les attributions, une gestion facilitée des priorités et finalement un renforcement de la mixité sociale.

Les conditions du passage à la gestion en flux ont été précisées par décret en 2020, puis par instruction ministérielle en 2022. Chaque bailleur doit notamment établir une convention avec chacun des réservataires, que sont les communes et l'EPCI où il gère des logements sociaux ; dans un souci de simplification ces conventions peuvent regrouper un ensemble de réservataires.

Afin de respecter les échéances de la loi 3DS, toutes les conventions de réservation devront être signées avec les bailleurs avant le 24 novembre 2023.

Le travail engagé sous la coordination de Limoges Métropole avait pour objet de définir les modalités de mise en œuvre harmonisée du passage en flux, afin de les formaliser au sein de ces conventions. Les communes concernées sur le territoire de Limoges Métropole ont été associées à cette démarche. L'état des lieux des logements réservés en stock réalisé par les bailleurs a été partagé avec ces dernières pour servir de base au calcul du flux d'attributions correspondant. Au-delà des contingents réservataires, il a été convenu que chaque fois qu'un logement se libère dans notre commune, on continuerait à être sollicité pour proposer un ou plusieurs ménages au bailleur.

A l'issu de ces travaux, il ressort que le contingent en stock de la commune de SAINT-GENCE était de :

- 2 logements dans le parc de Limoges Habitat, ce qui représentera 0,0021% des attributions dans la gestion en flux,

- 0 logement dans le parc de l'ODHAC, ce qui représentera 0,13% des attributions dans la gestion en flux

- 1 logement dans le parc de SCALIS, ce qui représentera 0,009% des attributions dans la gestion en flux

Il vous est demandé :

• d'approuver les modalités de passage à la gestion en flux du contingent réservataire de la commune de Saint-Gence avec les bailleurs sociaux présents sur la commune,

• d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec les bailleurs présents sur le territoire communal et tous les documents nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver les modalités de passage à la gestion en flux du contingent réservataire de la commune de Saint-Gence avec les bailleurs sociaux présents sur la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec les bailleurs présents sur le territoire communal et tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LIMOGES METROPOLE DANS LE CADRE DU SOUTIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo, éco-organisme en charge de la mise en œuvre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les papiers et les emballages ménagers, a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoiement et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

A cette fin, et en concertation avec les représentants français des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La Convention-type vise à couvrir une partie des coûts de nettoiement des emballages ménagers abandonnés supportés par les Collectivités sur la base d'un barème national basé sur le nombre d'habitants. Ces dernières assurent en contre-partie des opérations de nettoiement des déchets abandonnés ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Le nettoiement étant assuré par Limoges Métropole sur le domaine public routier et par les communes hors domaine public routier, il convient que Limoges Métropole et ses communes membres forment un groupement afin de signer la convention avec CIteo. Une convention de groupement entre Limoges Métropole et ses communes membres doit donc être conclue. Elle précise :

- les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre Limoges Métropole et les commune membres pour le soutien versé par CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés ;

- la désignation de Limoges Métropole comme mandataire du groupement;

- les rapports et obligations de chaque membre;

- les modalités de calcul, de perception et de reversements des soutiens financiers entre membres du groupement.

Il vous est demandé:
• d'approuver la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole;

- d'approuver la désignation, au sein de ce groupement, de Limoges Métropole comme mandataire,
- d'autoriser le Maire signer la convention de groupement avec Limoges Métropole, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution;
- d'imputer les recettes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole, d'approuver la désignation, au sein de ce groupement, de Limoges Métropole comme mandataire, d'autoriser le Maire signer la convention de groupement avec Limoges Métropole, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution et d'imputer les recettes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget municipal.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

AUTORISATION DE CONSULTATIONS DE PLUSIEURS FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre contrat d'électricité se termine au 1er janvier 2024.

Il convient de consulter plusieurs fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser M. le Maire à consulter plusieurs fournisseurs, en vue de la signature d'un contrat d'électricité à effet au 01 janvier 2024.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

ATEC 87 – ADHESION 2023

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (A.T.E.C. 87), il convient de délibérer sur le montant de la cotisation 2023.

Le montant de la cotisation pour 2023 est de 941,00 € :

- Prestations Bâtiments Espaces Publics : 941,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'adhésion pour l'année 2023 d'un montant de 941,00 euros.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

RENOUVELLEMENT – ADHESION 2023 LOGICIEL WATERBEAR

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque, nous utilisons un logiciel de gestion de bibliothèque professionnel.

Ce logiciel spécifique nommé « Waterbear » est un logiciel payant avec une adhésion annuelle d'un montant de 50,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de donner son accord pour le renouvellement d'adhésion au logiciel Waterbear pour un montant annuel de 50,00 euros.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE SPECTACLE DE NOEL 2023 DES ECOLES DE SAINT-GENCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour cette année, et comme décidé lors de la Commission Affaires Scolaires, les écoles maternelles et élémentaires vont toutes deux bénéficier d'une participation de la commune pour le spectacle de Noel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une participation financière, à hauteur de 1000,00 €uros, selon la répartition suivante:
- École Maternelle – Association Ecole Maternelle de Saint-Gence : 500,00 €uros
- École Élémentaire – USEP Saint-Gence : 500,00 €uros

Cette participation sera versée directement à chacune des écoles.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

RACHAT PAR LA COMMUNE DU MOBILIER COMMANDÉ PAR L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

A la rentrée scolaire de septembre 2023, l'école maternelle a bénéficié d'une ouverture de classe.

L'école maternelle a acheté du mobilier pour aménager cette classe supplémentaire.

Monsieur le Maire propose le rachat du mobilier commandé par l'école maternelle d'un montant total de 664,93 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de racheter le mobilier commandé par l'école maternelle d'un montant total de 664,93 euros

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES ATELIERS DU SOLSTICE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association a été créée au sein de notre collectivité. Cette association se nomme « Les ateliers des solstice ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une participation financière exceptionnelle à cette association à hauteur de deux cent cinquante euros (250,00€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une participation financière exceptionnelle à l'association « Les ateliers du solstice » à hauteur de 250,00 euros pour l'année 2023.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instaurée au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 qui inclut le budget principal de la Commune de Saint-Gence.

L'application de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire indique que le comptable public a formulé un avis préalable favorable à ce projet par courrier en date du 19 septembre 2023 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer favorablement à l'application par la Commune de Saint-Gence de la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver l'application par la Commune de Saint-Gence de la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'INSEE nous informe que le déroulement du recensement de la population de Saint-Gence aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Une validation doit être faite par le Conseil Municipal.

Chaque commune est responsable du recrutement, de la gestion et de la rémunération des agents recenseurs.

En parallèle, la commune perçoit une dotation forfaitaire de l'Etat.

Un coordonnateur communal principal et un coordonnateur communal suppléant doivent être nommés, ainsi que les agents recenseurs.

Ce coordonnateur sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE et préparera le recensement *(recrutement des agents recenseurs, formation, mise en place et suivi de la tournée de reconnaissance, organisation du retour des bulletins….).*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, selon la procédure officielle, à nommer par arrêté le coordonnateur communal ainsi que les agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à nommer par arrêté le coordonnateur communal ainsi que les agents recenseurs.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

CREATION D'UN GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe à temps non complet 24,50/35ème à compter du 1er octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe à temps non complet 24,50/35ème à compter du 1er octobre 2023 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour
-

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET

Vu l'avis du comité social territorial en date du 30 juin 2023,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la lecture publique et l'accès égal de chacun au savoir constituent un enjeu essentiel dans une société démocratique. Dans ce cadre, la bibliothèque municipale est un service public au service des administrés et de la politique culturelle et sociale de la collectivité. Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un agent a émis le souhait lors du dernier entretien professionnel de bénéficier d'une réorientation professionnelle au sein de notre collectivité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de professionnaliser cet agent qui sera chargé de fonctions d'aide à l'animation, d'accueil du public et de promotion de la lecture, ce qui justifie la création d'un grade d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet soit 24,50h/35ème et par conséquent, la diminution de la durée hebdomadaire de travail du grade d'ATSEM Principal de 1ère classe.

Cette modification concernant un emploi permanent à temps complet (35h), celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de supprimer le poste correspondant dont la durée du temps de travail à temps complet créé par délibération du 24 mars 2017 et de créer simultanément le nouveau poste à 10,50h/35ème à compter du 1er octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à :

- 16 voix pour

DIVERS

Véronique Barinotto souligne que la « Boum des Ados » est un évènement inédit à Saint-Gence et que de nombreux collégiens sont attendus !

Lionel Guillot signale que nous devons d'ores et déjà réfléchir au devenir des locaux communaux qui accueillent actuellement le Multi Accueil et qui seront libérés lorsque celui-ci rejoindra la futur Pôle Enfance Intercommunal.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.